

Lucerne, 09.09.2009

### **Problèmes du dos: les mesures de la Suva**

**La Suva approuve et soutient l'initiative du SECO, car elle estime que les troubles de l'appareil locomoteur et particulièrement les problèmes du dos constituent un sujet important. A cet effet elle a publié pour la première fois en 2009 des valeurs indicatives en matière de poids de charges. En Suisse, environ 200 000 postes de travail nécessitent la mise en œuvre de mesures appropriées.**

Conformément à son domaine de compétences, la Suva, dans le cadre des priorités établies, a placé l'accent sur le levage et le transport de charges. Les problèmes du dos occasionnent de nombreuses absences et des coûts importants. C'est pourquoi il convient de prendre des mesures appropriées en relation avec les contraintes exercées sur l'appareil locomoteur, non seulement après un contrôle, mais aussi dans un cadre plus général dans toutes les entreprises.

#### **Surcharge du dos: STOP**

Il convient de prendre des mesures selon le principe STOP, à partir de poids de charges de 25 kg pour les hommes et de 15 kg pour les femmes:

- Système: réduire les poids des charges, par ex. d'entente avec le fournisseur
- Technique: moyens accessoires, par ex. grues, convoyeurs, chariots de transport
- Organisation: personnel et processus de travail
- Personne: entraînement et formation des collaborateurs

Lorsqu'on doit régulièrement soulever et porter des charges à partir de 12 kg pour les hommes et à partir de 7 kg pour les femmes, il est fortement conseillé de procéder à une détermination du risque, car non seulement le poids, mais aussi la posture, les conditions d'exécution et notamment la fréquence et la durée des contraintes jouent un rôle essentiel. Le "Test d'ergonomie: Levage et transport de charges" de la Suva convient parfaitement à cet effet.

Des troubles peuvent également survenir sans transport manuel de charges. Un contrôle général est alors requis, par ex. au moyen de l'instrument d'évaluation du SECO "Risques pour l'appareil locomoteur".

#### **Apprendre à soulever et à porter**

La publication de la Suva "Soulever et porter correctement une charge (informations pour le secteur de la construction)" convient particulièrement pour la formation du personnel. A cet effet, la Suva est en train de mettre au point un module de formation s'adressant aux écoles professionnelles et aux entreprises. Celui-ci sera disponible dès 2010.

## Publications

Liste de contrôle: Manutention de charges	<a href="http://www.suva.ch/waswo/67089">www.suva.ch/waswo/67089</a>
Test d'ergonomie: Levage et transport de charges	<a href="http://www.suva.ch/waswo/88190">www.suva.ch/waswo/88190</a>
Soulever et porter correctement une charge	<a href="http://www.suva.ch/waswo/44018">www.suva.ch/waswo/44018</a>
Soulever et porter correctement une charge (secteur de la construction)	<a href="http://www.suva.ch/waswo/44018/2">www.suva.ch/waswo/44018/2</a>

---

## Renseignements complémentaires:

Beat Hohmann, chef du secteur physique, [beat.hohmann@suva.ch](mailto:beat.hohmann@suva.ch) tél. 041 419 54 94,

Urs Kaufmann, Dieter Schmitter, experts en ergonomie, tél. 041 419 54 95 / 51 55

Informations complémentaires: [www.suva.ch](http://www.suva.ch)

S'abonner à la Newsletter Suva: [www.suva.ch/newsletter](http://www.suva.ch/newsletter)

---

La Suva a été fondée en 1918. Elle emploie près de 2900 personnes au siège de Lucerne, dans ses 19 agences réparties dans toute la Suisse et dans ses deux cliniques de réadaptation de Bellikon et de Sion. Entreprise indépendante de droit public, elle assure près de 110 000 entreprises, soit 2 millions d'actifs et de chômeurs, contre les conséquences des accidents et des maladies professionnelles. La Suva génère un volume de primes d'environ 4,4 milliards de francs. Depuis 2005, elle assume aussi la gestion de l'assurance militaire sur mandat de la Confédération. Ses prestations comprennent la prévention, l'assurance et la réadaptation. L'entreprise est financièrement autonome et ne perçoit pas de subventions. Ses excédents de recettes sont redistribués aux assurés sous forme de réductions de primes. Les partenaires sociaux – employeurs et salariés – de même que la Confédération sont représentés au sein de son Conseil d'administration.